

**ARRETÉ INTERDISANT L'UTILISATION  
DU TERRAIN DE FOOTBALL**

L'Adjointe au Maire de la commune de QUISTINIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions climatiques rendant inutilisable le terrain de football de la commune,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'utilisation du terrain de football est interdite le dimanche 2 février 2025.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché sur le terrain de football et remis aux responsables sportifs locaux.

Fait à Quistinic, le 31 janvier 2025

L'adjointe au Maire,  
Claire RONDEAU

